

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 janvier 2017

Le dix sept janvier deux mil dix sept à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqué le 6 janvier 2017, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence RIGUET, Maire

Date d'affichage de la convocation : 11 janvier 2017

Nombre de conseillers :

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

N° ordre : 2017/06

Sont présents : MM. Laurence RIGUET. Nathalie FABBRI. Benoît BARANGER. Cyril MOLESINI. Magali L'HERMITE. Patrick SICLET. Jacques PIEDOUE. Moïsette REFRAY. Jackie FORASTIER. Sylvie JACOB. Yves LEROY. Nadine LEROYER. Catherine ECHAPT. Jean-Marc TRESSEL. Bertrand MARCHESSEAU. Mikaël CREIS. Loëtitia BOISSEAU. Michel PERROCHON. François ROUSSEAU. Régis GIMENEZ. Damien LORIEUX. Chantal SOULIER. Guy WIESENER.

Sont absentes et ayant voté par procuration :

Madame Catherine TENDRON à Monsieur Benoît BARANGER

Madame Marie-Aude BOURDIN à Madame Moïsette REFRAY

Madame Delphine DUTHIL-02DEBRAY à Madame Nathalie FABBRI

Madame Monique MESLET à Monsieur Régis GIMENEZ

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Monsieur Michel PERROCHON est désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

L'assemblée ainsi composée :

OBJET : AUGMENTATION DES TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL-TERRAIN D'ACCUEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 mars 2014 fixant l'ensemble des tarifs du camping-terrain d'accueil et parc des loisirs municipal « Capitaine »,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2015 créant le tarif de location mobil home à la semaine pour les usagers du camping municipal,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 avril 2016 créant les tarifs de locations mobil home et abricyclo (tente bivouac) pour les usagers,

Vu l'avis du comité consultatif « camping-plan d'eau » en date du 9 décembre 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, par 27 voix POUR,

- **ADOPTE les nouveaux tarifs de location comme suit :**

libellé	Tarifs à compter du 1 ^{er} avril 2017
<p>CAMPING Période du 15 mai au 15 septembre A) tarif journalier (par nuitée)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ forfait emplacement sans électricité y compris voiture et caravane ou camping car 6,82 € ▪ forfait électricité 2,56 € <p>B) Par personne et par jour</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ enfant de moins de 7 ans 1,41 € ▪ enfant à partir de 7 ans et adulte 2,31 € <p>C) Par animal de compagnie 1,38 €</p> <p>D) divers</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ machine à laver : le jeton sans lessive 4,25 € ▪ carte postale 0,30 € ▪ sèche linge (4 jetons) 4,25 € l'heure ▪ sèche linge (1 jeton) 1,10 € le ¼ d'heure <p>E) Abricyclo (tente « Bivouac ») avec électricité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ randonneurs « Loire à vélo » 15 € la nuitée ▪ autres randonneurs (pédestres, équestres....) 20 € la nuitée 	
<p>MINI GOLF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Enfant à partir de 10 ans et adulte 3,60 € ▪ Enfant de moins de 10 ans 2,25 € 	
<p>TERRAIN D'ACCUEIL</p> <p>A- <u>Emplacement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec une personne 110,00 €/mois ou 3,80 €/jour <p>A partir de la 2^{ème} personne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Enfant à partir de 7 ans et adulte 2,25 €/jour ▪ Enfant de moins de 7 ans 1,38 €/jour <p>B- <u>Redevance électrique (chauffage, éclairage)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Début mai à fin septembre 95,00 €/mois ou 3,16 €/jour ▪ Début octobre à fin avril 194,50 €/mois ou 6,50 €/jour <p>C- <u>Garage mort (emplacement sur lequel reste la caravane sans les occupants)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sans électricité 1,45 €/jour ▪ Début mai à fin septembre 3,00 €/jour • Début octobre à fin avril 4,15 €/jour 	
TERRAIN D'ACCUEIL ET CAMPING MUNICIPAL	Wifi gratuite

libellé	Tarifs à compter du 1 ^{er} avril 2017
<p>TERRAIN D'ACCUEIL - MOBIL HOME <u>MAI à SEPTEMBRE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 semaine 189,25 € • 4 semaines 605,65 € • Au-delà de 4 semaines, la semaine supplémentaire 151,40 € • 1 semaine maximum pour une personne seule 132,50 € <p><u>OCTOBRE à AVRIL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 semaine 243,35 € • 4 semaines 778,70 € • Au-delà de 4 semaines, la semaine supplémentaire 194,70 € 	
<p>MOBIL HOME <u>Période du 15 mai au 15 septembre</u> Du samedi après-midi 14h au samedi matin 10h</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 semaine toutes charges comprises (eau, gaz et électricité) 250 € • Caution 200 € <p><u>Période du 16 septembre au 14 mai</u> Du vendredi après-midi 16h30 au lundi matin 8h30</p> <ul style="list-style-type: none"> • Week-end et jours fériés toutes charges comprises (eau, gaz et électricité) 60 € la nuitée • Caution 200 € • Forfait ménage 20 € 	

- ***FIXE la date de mise en application au 1^{er} avril 2017 ;***
- ***IMPUTE les recettes correspondantes aux articles budgétaires suivants :***
 - ***Art. 70831 (emplacement terrain d'accueil)***
 - ***Art. 70832 (électricité terrain d'accueil)***
 - ***Art. 708311 (emplacement camping)***
 - ***Art. 708322 (électricité camping)***
 - ***Art. 70833 (cartes postales camping)***
 - ***Art. 70834 (machine à laver-sèche linge camping)***
 - ***Art. 70835 (jeux au camping)***
 - ***Art. 752 (revenus des immeubles)***

Fait et Délibéré le jour, mois et an que dessus
 Pour Copie Conforme,
 BOURGUEIL, le 18 janvier 2017

Le Maire,

Laurence RIGUET

Certifié exécutoire compte tenu
 de la réception en sous-préfecture le :

Publié ou Notifié le :